



Nous remercions l'ensemble des collègues qui ont renseigné et précisé cette enquête ainsi que ceux qui l'ont conçue et mise en œuvre.

## PRÉAMBULE

Depuis une trentaine d'années, avant que l'école n'entre dans l'ère du numérique, c'est le numérique qui est entré dans l'école. À partir des années IPT<sup>1</sup> (1985), les enseignants pionniers de « l'informatique à l'école » (on ne disait pas alors « numérique », tant les ressources étaient pauvres) se sont faits remarquer par leur hiérarchie pour leurs usages innovants. Dotés de compétences pédagogiques de part leur formation d'instituteurs et leurs pratiques, ils se sont distingués par leurs esprits prompts à se débrouiller dans les méandres de ces technologies naissantes. Autodidactes ou dotés de formations techniques antécédentes à leur entrée dans l'EN ou marginales à celles-ci, ces pionniers vont être le fer de lance de l'institution afin de promouvoir l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication<sup>2</sup>.

Ces technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) amplifiant leur emprise sur la société, elles deviennent donc incontournables dans l'Education. L'institution n'ayant pas anticipé cette révolution, la formation initiale ne prendra en compte que du bout des doigts et tardivement ces technologies appliquées à l'enseignement, pensant qu'il était vain d'enseigner les usages aux outils numériques, comme elle le fit naguère avec l'imprimerie et les outils développés par les pédagogues des courants de l'école nouvelle.

L'EN doit donc se résoudre à utiliser les compétences en interne qui émergent ici et là. Compétences et usages divers utilisées de façon brute, sans mise à niveau, sans formation de ceux qui allaient devenir formateurs, porteurs de la parole institutionnelle. Et les emplois qui devaient être temporaires, le temps que les nouvelles générations intègrent l'outil à leurs pratiques pédagogiques, vont perdurer plus que ce qui était attendu. En effet, malgré des pratiques numériques croissantes parmi les nouveaux arrivants, les usages stagnent... Et les sollicitations augmentent : B2i<sup>3</sup>, BE1d<sup>4</sup>, ENR<sup>5</sup>, ENT<sup>6</sup>, M@gistere<sup>7</sup>, TNI<sup>8</sup>, tablettes...

Trente ans après, il était nécessaire de faire le point sur ces personnels ignorés du grand public comme de l'Institution qui n'a même pas réussi à les nommer de façon unique, preuve s'il en est de son embarras et du manque de pilotage national de ce dispositif.

Qu'ils soient MATICE, ATICE, FTICE, ERIP, IFIP, CEN, CTICE, MAI, ETATICE, AFTICE, ERIP... maîtres, professeurs, qualifiés ici de « formateurs », là d'« animateurs », coincés entre PE et CP, 600 xTICE comme nous les appellerons dorénavant dans ce document sont en quête d'une reconnaissance et de missions déterminées.

C'est que, dans le premier degré, il n'existe que peu de perspectives de changement de fonction pour un professeur des écoles. Soit il devient « directeur » d'une école en s'inscrivant sur une liste d'aptitude après validation de sa candidature par l'inspection du premier degré, soit il devient maître-formateur en obtenant une certification supplémentaire (CAFIPEMF<sup>9</sup> « généraliste » ou avec option<sup>10</sup>). Doté de ce sésame, ouvrant sur des fonctions de formateur en circonscription, il pourra postuler sur un poste de Conseiller Pédagogique où il sera admis après entretien. Dans tous les cas il n'y aura pas ou très peu de formations préalables à la prise de fonction. Mais il bénéficiera alors de la valorisation de ses fonctions par une indemnité spécifique.

---

<sup>1</sup> Plan Informatique Pour Tous

<sup>2</sup> Cf. par exemple le paragraphe qui leur est consacré dans le rapport de l'IGEN de juin 2011 « Le plan Ecole numérique Rurale ». p.18-19 (IGEN 2011 – rapporteurs : J.L. DURPAIRE et A. BRUNET)

<sup>3</sup> Brevet Informatique et Internet

<sup>4</sup> Base-Elèves 1<sup>er</sup> degré : système d'information du premier degré gérant les effectifs élèves et leurs répartitions dans les classes et écoles.

<sup>5</sup> Ecole Numérique Rurale : opération partenariale (MENRT et communes) visant à doter les écoles de salles mobiles, de TNI et de services numériques.

<sup>6</sup> Espace Numérique de Travail : espaces de stockage dans les nuages, services et outils numériques en ligne.

<sup>7</sup> M@gistere : plateforme nationale de formation à distance

<sup>8</sup> TNI : Tableau Numérique Interactif (ou TBI, ou VPI pour Vidéoprojecteurs interactifs)

<sup>9</sup> CAFIPEMF : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Professeur des Ecoles Maître Formateur)

<sup>10</sup> EPS, Langues... ou TRE (Technologie et Ressources Educatives)

Fédérés autour de la liste ATICE depuis quinze années, les xTICE communiquent, s'entraident, échangent, s'informent. À l'heure où le ministère revalorise certaines fonctions et indemnise des activités particulières, les xTICE se sont sentis quelque peu oubliés.

Ils ont donc décidé en décembre 2013 de réaliser un état des lieux de leurs fonctions. Après la publication de « Paroles de FTICE » sur le blog du Collectif et le site de l'AFT-RN, deux enquêtes nationales ont été lancées.

La première concerne l'état des lieux département par département.

Les résultats de l'enquête nationale lancée à l'initiative de la liste ATICE de l'AFT-RN<sup>11</sup> auprès de ses membres, reflètent ce sentiment d'illisibilité des missions tant elles diffèrent d'une académie à l'autre, d'un département à l'autre, voire d'une circonscription à l'autre, en fonction des compétences, des personnalités des xTICE et de ceux qui les ont missionnés. Différences de statuts, de moyens de fonctionnement, de périmètre d'action, de charges de travail, de quotité d'activité dédiée et bien entendu de valorisations administrative et financière.

Il est temps que l'institution se saisisse de ce problème et, en concertation avec les XTICE, puisse définir des missions, des statuts, des indemnisations communes sur l'ensemble du territoire.

Patrick LAGUIONIE  
Rapporteur de l'enquête  
Chargé de mission TICE  
DSDEN de la Gironde

---

<sup>11</sup> AFT-RN : Association des Formateurs TICE – Réseau National

## GÉNÉRALITÉS

L'enquête a été renseignée pour 81 départements.

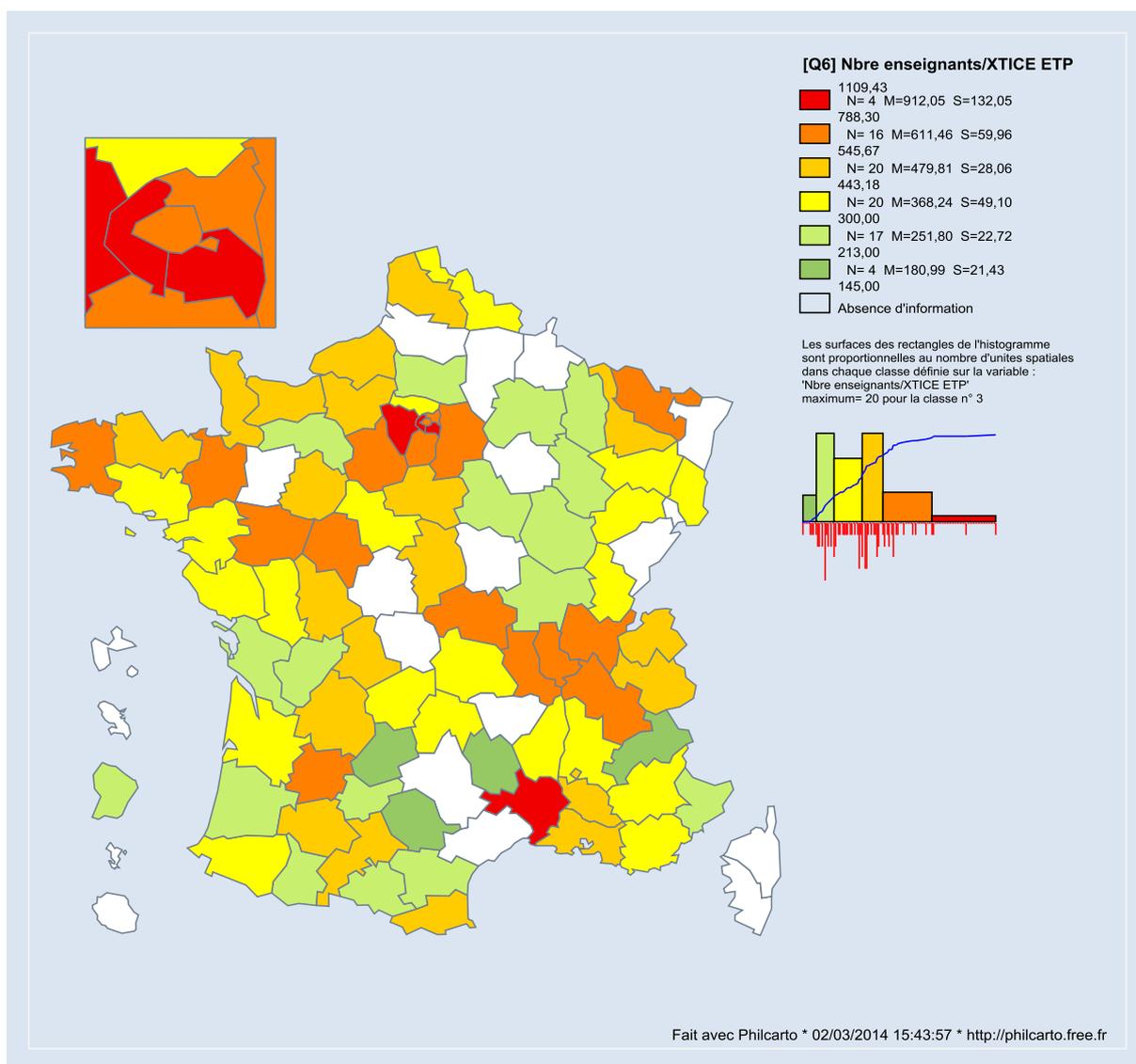
Afin de garder de la cohérence dans les comparaisons des chiffres, les données concernant les personnels Xtice ont été chiffrées en équivalent temps plein (ETP)

Nous recensons environ 640 ETP de xTICE.

Les conseillers pédagogiques TICE ont été inclus dans les personnels xTice

## RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

### RAPPORT NOMBRE D'ENSEIGNANTS PAR XTICE EN E.T.P.

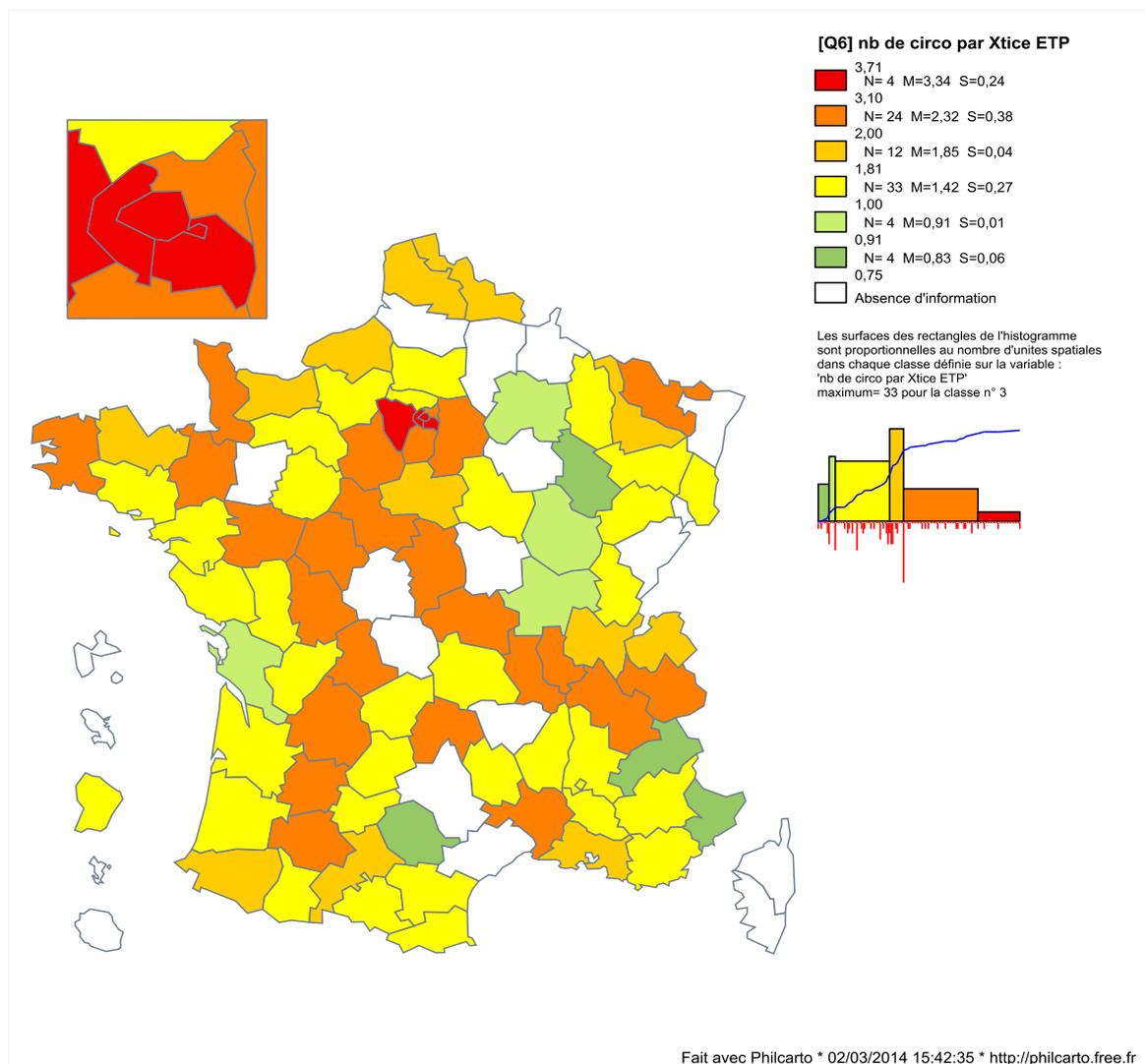


L'inversion de couleur est positionnée sur 1ETP de xTice pour 300 enseignants

#### Légende :

Chaque classe représentée par une couleur différente sur la carte allant du vert foncé au rouge regroupe des quotas d'enseignants (exemple Classe 1 : de 145 à 213 enseignants par xTICE). En face de chaque couleur on trouve le nombre de départements qui figurent dans la classe (N), la moyenne d'enseignants/xTICE de cette classe (M) et la surface représentée par la classe (S).

## RAPPORT NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS PAR XTICE EN E.T.P.



L'inversion de couleur est positionnée sur 1 ETP de xTice pour 1 circonscription

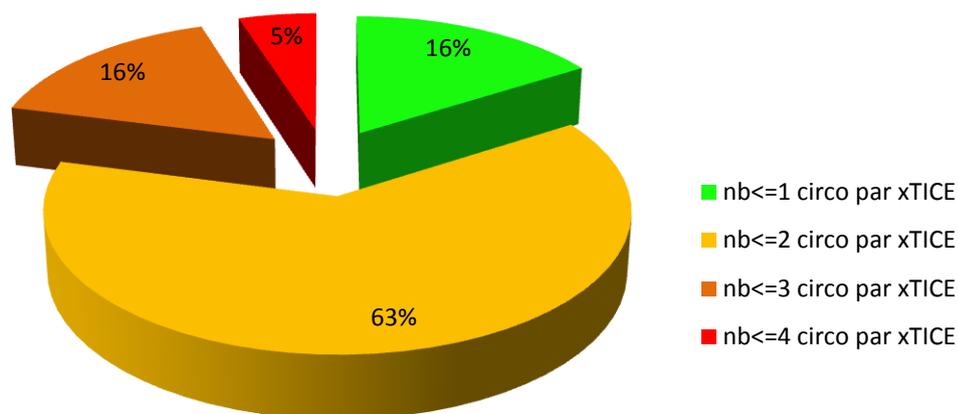
Cette carte détaille le rapport xTice par circonscription sur la base revendicative de l'AFT-RN d'un poste par circonscription d'IEN.

Ces deux cartes<sup>12</sup> montrent la grande disparité des moyens mis en œuvre sur le territoire.

16% des départements recensés appliquent les recommandations de l'AFT-RN d'un ETP par circonscription, quand plus de 63% considèrent qu'un ETP xTICE peut fonctionner correctement sur 2 circonscriptions.

<sup>12</sup> Merci à Philippe WANIEZ pour la mise à disposition en freeware de son logiciel de cartographie Philcarto

## Nombre de circonscriptions par ETP xTICE

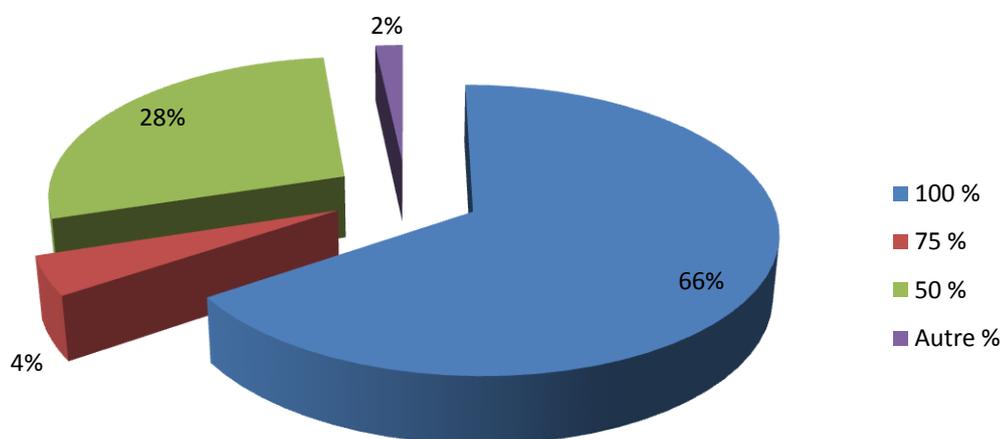


enquête nationale Xtice - 2014



## QUOTITÉ D'EXERCICE DES XTICE

### Quotités d'exercice des Xtice



enquête nationale Xtice - 2014

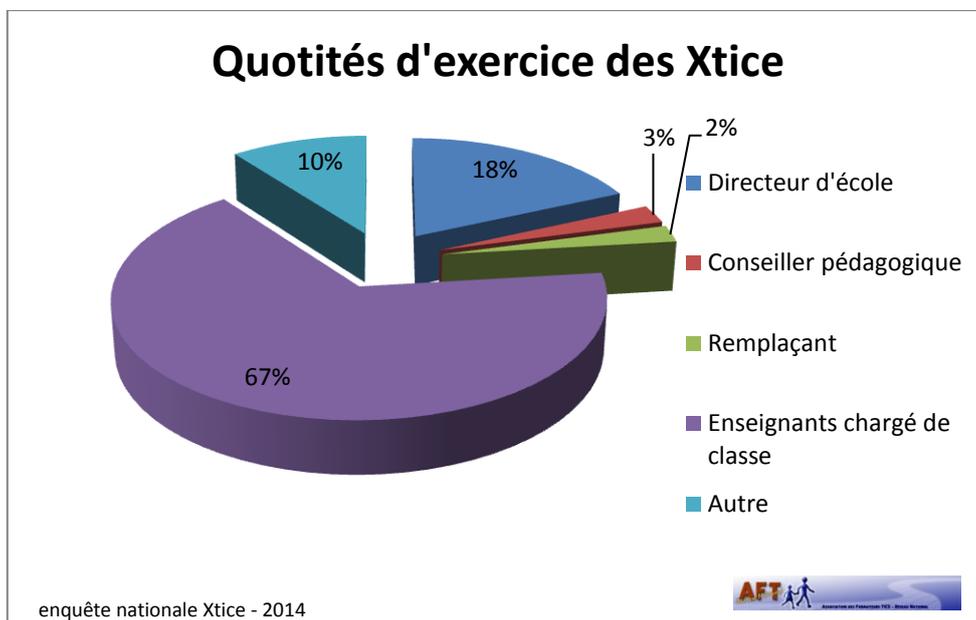


Si la grande majorité des xTICE est chargée de mission sur 100% du temps de travail, nous avons vu que les activités étaient exercées en majorité dans deux circonscriptions.

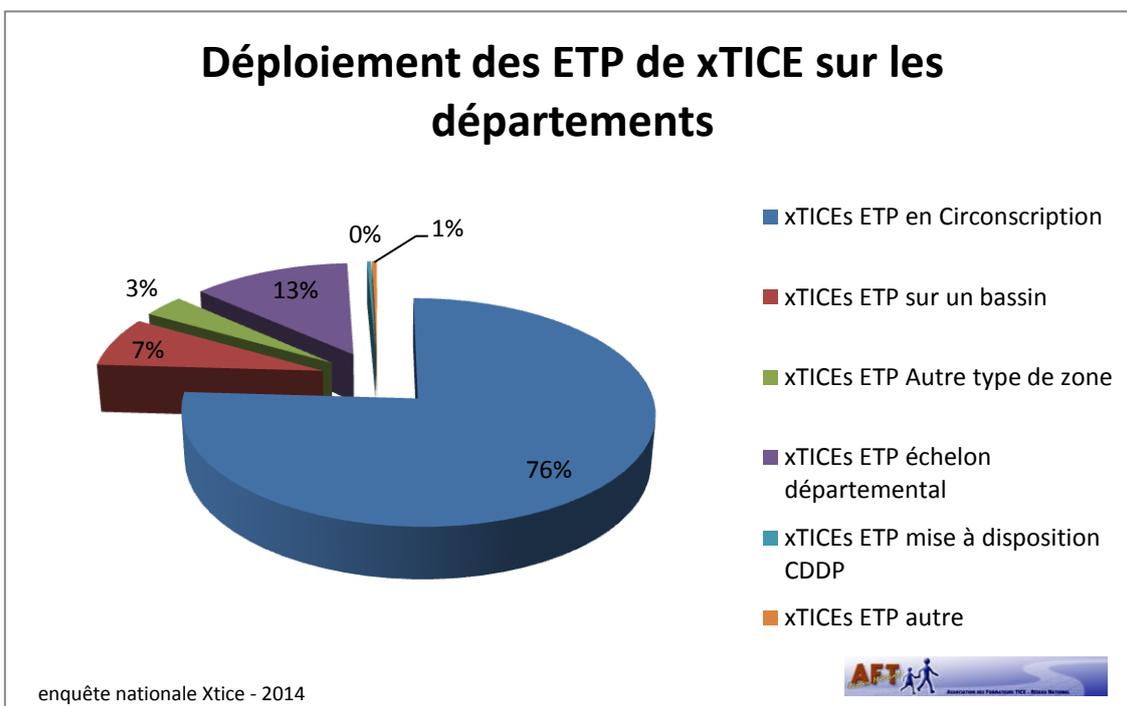
Les personnels qui ne sont pas xTICE à 100% de leur temps de travail sont, pour la très large majorité (61%), enseignants dans une classe. Il est à noter que 29% des emplois de xTICE sont exercés par des directeurs, des remplaçants ou par d'autres fonctions (décharges syndicales, postes REP, compléments de temps partiel...). Ce qui laisse à penser que les DSDEN ont utilisé les « restes » de postes qui avaient l'avantage de pouvoir être utilisés

facilement. C'est donc une impression de bricolage départemental qui ressort de la mise en place de ces fonctions lorsqu'elles ne sont pas confiées à plein temps.

Des situations ubuesques existent montrant bien l'extrême flexibilité attendue par certains DASEN : un groupe départemental intervient dans le second degré, un autre est sollicité pour éventuellement faire des remplacements lorsque les brigades de remplaçants font défaut.



## DÉPLOIEMENT DES XTICES SUR LES DÉPARTEMENTS



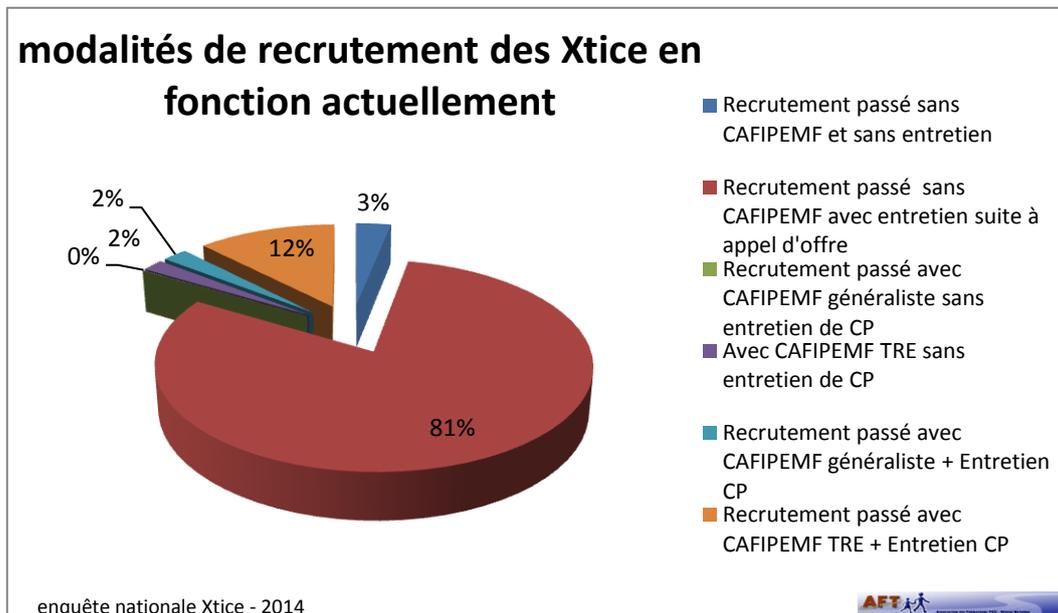
Sans surprise, 83% des emplois sont déployés sur une circonscription ou sur un bassin de circonscriptions. Toutes les DSDEN n'ont pas de coordonnateur de l'équipe de xTICE au niveau départemental.

On note une faible participation du réseau SCEREN (CANOPEE) dans ce dispositif pour cette enquête. Il nous semble que cela ne reflète pas la réalité. Nous supposons que les xTICE n'ont pas assimilés les personnels mis à disposition des CDDP comme pouvant intégrer la fonction xTICE.

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES XTICE

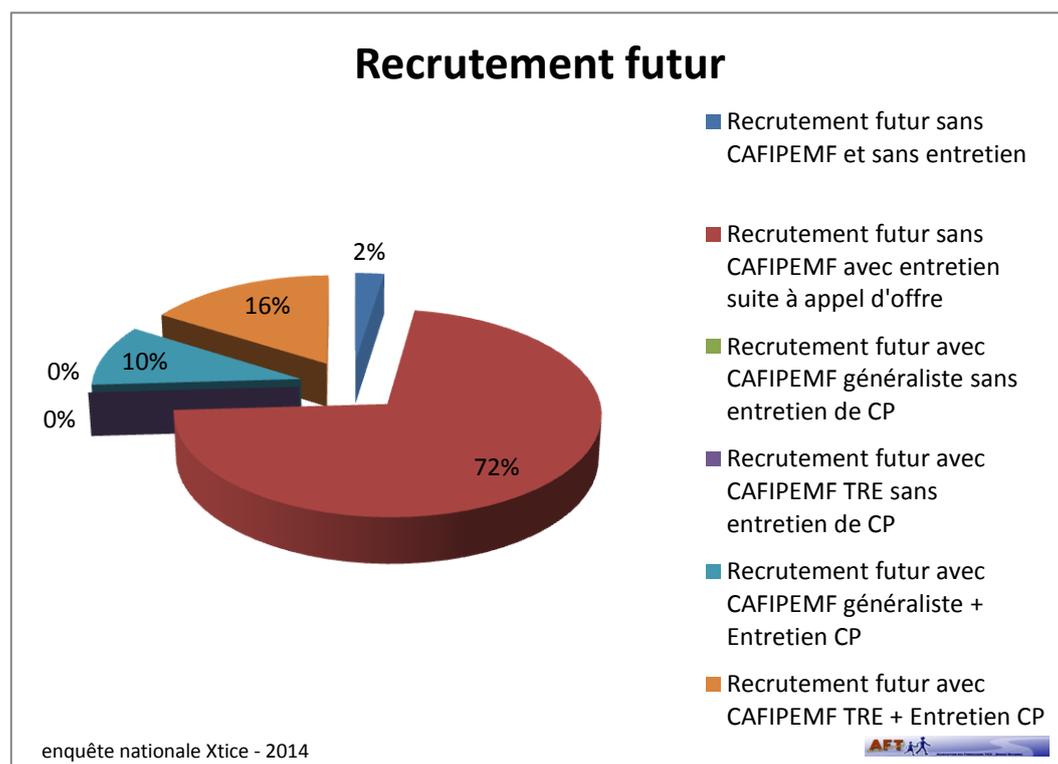
Nous nous sommes attachés à connaître quelles étaient les modalités de recrutement mises en place lors du recrutement des xTICE actuellement en fonction.

### COMMENT ONT ÉTÉ RECRUTÉS LES XTICE ACTUELLEMENT EN FONCTION ?



Majoritairement, et sans surprise, le recrutement s'est fait sur la base des compétences constatées par les IEN dans leurs circonscriptions. 81% des ETP xTICE ont été recrutés sur une base d'appel d'offre et d'entretien. Les 15% de recrutements nécessitant un Cafipemf montrent une tendance évolutive qui vise à demander cette certification généraliste ou spécialisée pour obtenir une mission TICE.

### COMMENT SONT ENVISAGÉS LES FUTURS RECRUTEMENTS ?



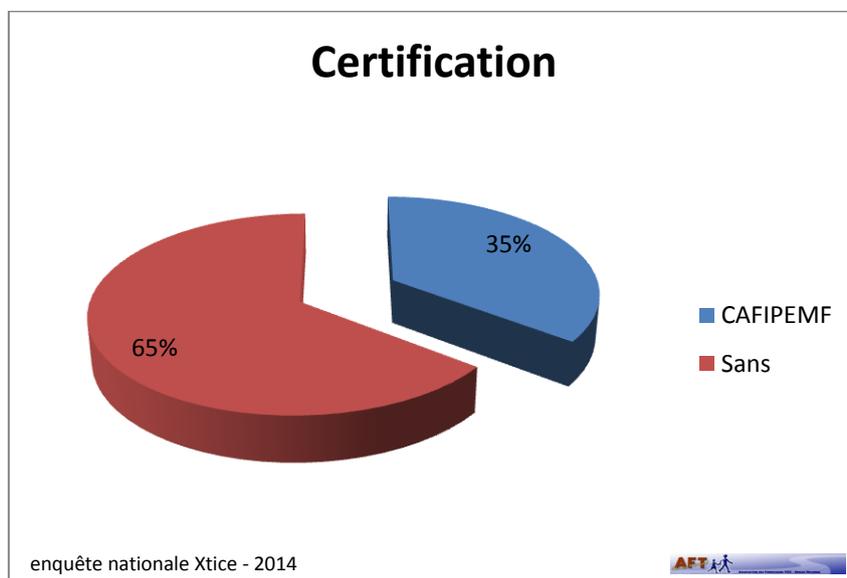
Les futurs recrutements seront encore faits sur la base d'un entretien sans exiger une certification de type CAFIPEMF. Mais la nécessité de le posséder (ou de s'engager à l'obtenir au cours de la fonction) est en forte augmentation (+ 11%).

Le CAFIPEMF est souvent une option prioritaire mais pas obligatoire pour obtenir un poste de xTICE, de même le CAFIPEMF option TRE est-il prioritaire sur un CAFIPEMF généraliste dans certains départements. Les DSDEN ne peuvent exiger obligatoirement un CAFIPEMF car dans certains départements les postes risqueraient de ne pas être pourvus. Les titulaires de la certification hésitent parfois entre fonctions de conseiller pédagogique ou de xTICE. Il n'est, en effet, pas cohérent de demander un CAFIPEMF qui permet après entretien d'obtenir un poste de Conseiller Pédagogique à temps plein sur une seule circonscription là où un formateur TICE devrait avec la même certification exercer sur deux circonscriptions.

La certification C2i2e n'est jamais mentionnée comme étant nécessaire ce qui paraît quel que peu paradoxal. Mais il est vrai qu'elle n'est pas accessible pour la plupart du temps aux enseignants en fonction.

## CAFIPEMF

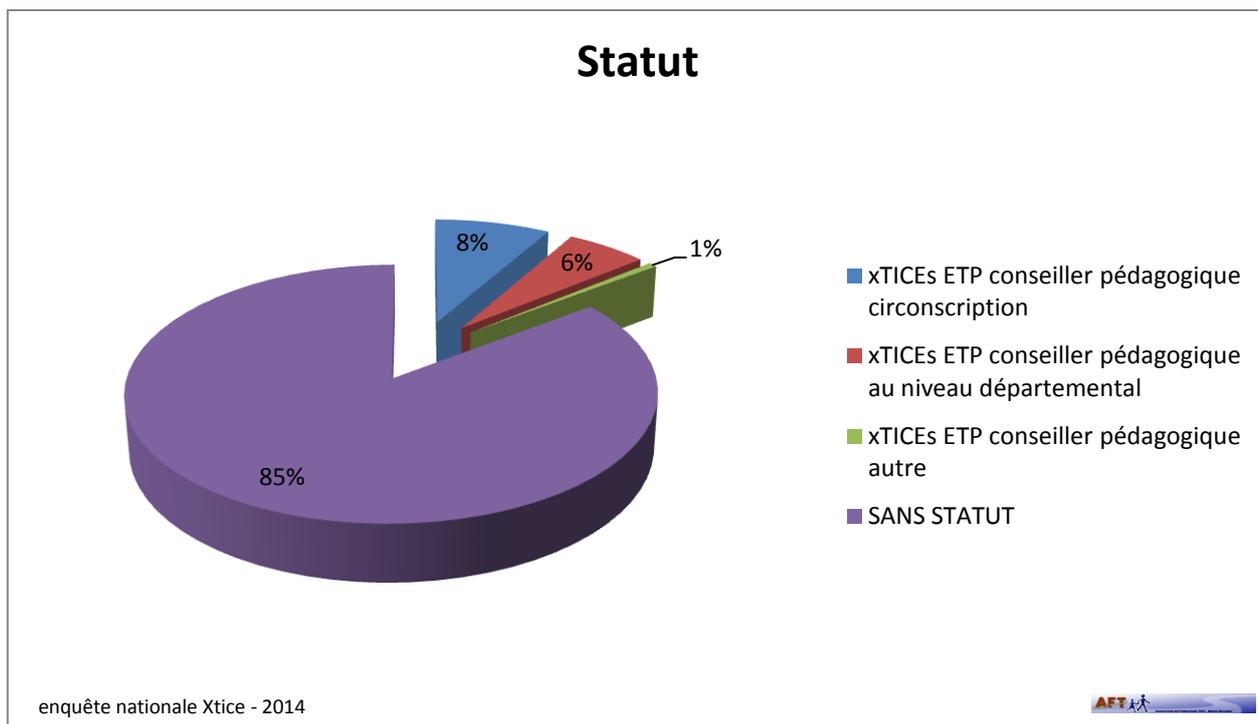
Nous avons interrogés les xTICE pour connaître, en dehors du recrutement initial, s'ils s'étaient engagés dans la voie de la certification et l'avaient obtenue.



Un gros tiers des enseignants chargés de mission TICE sont certifiés. Certains départements exigent pour le recrutement un engagement dans cette voie.

## STATUTS

Il nous fallait connaître, pour terminer, le statut actuel de ces xTICE. En effet, au cours des années certaines équipes se sont stabilisées et les DSDEN ont ouvert des postes de conseillers pédagogiques TICE au gré des dotations.



Malheureusement, nous constatons que, malgré 36% de certifiés CAFIPEMF, 14% seulement ont intégré un poste qui leur assure une valorisation de leurs fonctions grâce à des points de NBI, des frais de déplacements...

86 % des personnels chargés de missions TICE en ETP ne possèdent aucun statut qui les différencie d'un enseignant en classe. Ils n'ont donc aucune reconnaissance particulière de leurs compétences, ni financière, ni statutaire. Ils n'ont pas droit aux indemnités d'enseignement (ISAE, indemnités ZEP...). Par choix ils restent dans les fonctions qui les passionnent et n'accéderont que très rarement à la hors-classe par faute de point supplémentaire (directeurs, ZEP...)

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La synthèse de cette enquête montre que le déploiement des personnels œuvrant dans les TICE (xTICE) n'a pas été conçu comme un véritable outil national destiné à faire entrer l'école dans l'ère du numérique. En effet, les DSDEN ont déployé au coup par coup ces « postes » jugés sans devenir et ne les utilisent que de façon mal contrôlée comme de simples variables d'ajustement.

La fonction transversale de xTICE est une particularité qui ne peut être assimilée à une fonction de conseiller pédagogique telle qu'elle existe actuellement. D'ailleurs les DSDEN l'ont bien compris puisque seuls de très rares départements (4) ont opté pour la création d'un poste spécifique de conseiller pédagogique TICE en circonscription. Il est en effet à craindre que l'assimilation de ces deux fonctions entraîne une dilution des TUIC dans les nombreuses fonctions exercées par les conseillers pédagogiques en circonscription au détriment du développement des usages du numérique à l'école...

Le « métier » de xTICE est à construire, il est issu d'une histoire, d'une spécificité à la hauteur des enjeux de la refondation de l'école à l'ère du numérique.

Ce qui n'est qu'actuellement une vague fonction mérite bien d'être prise au sérieux pour devenir une fonction à part entière bénéficiant d'un statut national particulier accompagné de la reconnaissance nécessaire.